

Compte rendu intégral des délibérations du Conseil Municipal De la Commune de VERNOUX-EN-VIVARAIS

- - - - -

Séance du 09 octobre 2015

Présents : Mesdames Elsa BRUNEL, Raphaële COURTIAL, Anne-Marie DELARBRE, Anne DESBRUS, Martine FINIELS, Iris PONS, Marie- Josèphe REYNAUD, Danielle SAGNES, Bernadette TRAVERSIER, Messieurs Yohan BLANCHARD, Olivier CHASTAGNARET, Frank de PIERREFEU, Marcel FRECHET, Gérard GOULLEY, Gilbert GREVE, Jean-Pierre MAISONNIAC.

Absent excusé : Monsieur Pascal FUOCO

Procuration de :

- Monsieur Gérard NONY à Madame Martine FINIELS
- Madame Isabelle SALLES à Madame Elsa BRUNEL

Secrétaire de séance : Madame Danielle SAGNES

Le vendredi neuf octobre deux mille quinze à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Martine FINIELS, Maire.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame le Maire ouvre la séance.

Madame le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance.

A l'unanimité, le conseil municipal désigne en qualité de secrétaire de séance, Madame Danielle SAGNES.

2. Demande d'autorisation d'ajout d'un point à l'ordre du jour

Madame le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour : Subvention pour avance de trésorerie restituable à l'association « Les Copains d'abord ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

3. La loi NOTRe et l'évolution de la Communauté de Communes du Pays de Vernoux vers un autre EPCI

Présentation de la loi et des documents distribués par Madame le Maire. Lecture du calendrier de mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI) dont l'élaboration se fait en coopération avec le Préfet et la Commission départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) dans la limite des orientations fixées par la loi.

Date butoir 31-12-2016.

Le seuil démographique des EPCI, selon l'article 33 de la loi est 15.000 habitants. Cela concerne 9 EPCI en Ardèche. Le seuil est ramené à 5.000 habitants pour les zones de montagne.

Ce schéma devra être arrêté au 31 mars 2016 et mis en œuvre au plus tard le 31 décembre 2016.

La Communauté de Communes du Pays de Vernoux est donc concernée par cette nouvelle organisation territoriale et chacune des communes qui la composent devra se prononcer.

Madame le Maire pense que cette évolution intercommunale doit être choisie en concertation et anticipée plutôt que subie.

Quatre territoires sont limitrophes de la Communauté de Communes du Pays de Vernoux :

- la Communauté de Communes du Pays de Lamastre,
- la Communauté de Communes Val'Eyrieux,
- la Communauté de Communes Rhône Crussol,
- la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche.

Madame le Maire indique que les représentants des Communautés de Communes Pays de Lamastre et de Val'Eyrieux ne souhaitent pas pour l'instant que leurs périmètres soient modifiés.

Madame le Maire définit le Pays de Vernoux comme un territoire rural avec une identité qui lui propre et qui s'est renforcée depuis la création de la Communauté de Communes en 2010.

Dans un calendrier contraint, il appartient aux communes du Pays de Vernoux d'anticiper les évolutions et d'intégrer un territoire beaucoup plus vaste. Le nouvel EPCI doit être un outil de développement au sein duquel siègent des élus qui partagent la même identité et les mêmes problématiques.

Madame le Maire défend une fusion avec la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche qui répond à ces critères.

Madame le Maire rappelle que ces deux territoires travaillent ensemble depuis de nombreuses années au travers du Syndicat Mixte Eyrieux Ouveze Vernoux (futur Syndicat Mixte Centre Ardèche), du PNR des Monts d'Ardèche et du SCoT Centre Ardèche (en cours d'élaboration).

Monsieur J.P. Maisonnias demande qu'une réflexion soit faite sur l'évolution territoriale et son avenir à plus de 10 ans. Les majorités politiques seront amenées à changer de même que les pratiques et les fonctionnements.

Monsieur F. de Pierrefeu dit que la loi NOTRe donne aux Communes le droit de s'exprimer et propose l'organisation d'un référendum de la population. Notre territoire, notre bassin de vie est tourné vers la Vallée du Rhône naturellement. Il se dit convaincu que l'adhésion à Rhône Crussol est la meilleure solution et ainsi de permettre à notre territoire de bénéficier de l'élan économique de la Vallée. Notre développement sera mixte, le plateau est un intermédiaire entre les zones rurales et la vie urbaine.

Madame le Maire indique que pour ce qui concerne un rapprochement avec la Communauté de Communes Rhône Crussol, le Pays de Vernoux n'a rien à y gagner car les Communes de Guilherand Granges et Saint Peray sont tournées vers l'agglomération du Grand Valence et que dans cet immense bassin de vie, les petits territoires auront beaucoup de mal à faire entendre leurs voix et à faire prendre en compte leurs besoins.

La CAPCA est une agglomération de Communes dont 32 sur 34 sont des petites Communes rurales comme les nôtres.

Quant à un référendum, Madame le Maire est totalement contre, durant la campagne électorale, le sujet de l'avenir du territoire et de son orientation pour 2017, a été clairement exposé, la population a donné sa confiance en connaissance de cause.

Monsieur G. Goulley s'interroge si une commune du Pays de Vernoux décide de ne pas choisir le même territoire ?

Madame le Maire indique qu'il y aura une procédure forcée par décision du Préfet.

Madame Danielle SAGNES demande si l'on connaît à ce jour la position de Rhône Crussol.

Madame le Maire informe l'assemblée qu'aucune réponse n'a été donnée par celle-ci, nous ne les intéressons pas !

Monsieur J.P. Maisonnias, reprend son argumentaire, la notion de bassin de vie, des décisions qui engagent l'avenir du territoire, qui serait tiré par le dynamisme de la vallée. Les antagonismes personnels ne doivent pas influencer notre choix.

Madame le Maire revient sur l'importance de l'identité territoriale, sur les collaborations déjà expérimentées. Souhaite un développement dynamique du territoire qui ne doit pas devenir une réserve verte à destination des populations urbaine. Souligne l'importance d'une projection 2017 du Centre Ardèche Rhône Crussol hésite entre un rapprochement vers l'agglomération Valentinoise ou le Tournonais.

Madame le Maire invite les élus à se prononcer, afin de pouvoir informer de ce choix, lors de sa prochaine réunion, la Commission Départementale de Coopération Intercommunale.

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 2 abstentions (Mmes Raphaëlle COURTIAL et Marie-Jo REYNAUD) et 2 voix contre (MM. Frank de PIERREFEU et Jean-Pierre MAISONNIAC) se prononce en faveur d'une fusion avec la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche qui offre de réelles perspectives de développement et d'avenir pour la Commune de Vernoux-en-Vivarais.

4. Subvention pour avance de trésorerie restituable à l'association « Les Copains d'abords »

Madame le Maire expose à l'assemblée que l'association « Les Copains d'abords » par courrier du 08 octobre dernier, demande une avance de trésorerie d'un montant de 7.000,00 €, afin d'assurer leurs activités.

Madame le Maire rappelle que cette association est en charge de l'organisation matérielle et financière des Temps d'Activités Périscolaires (TAPS) dans nos écoles Publiques.

Cette subvention pour avance de trésorerie dans l'attente de signature de la convention TAPS sera restituable lors de la signature de la prochaine convention avec cette association.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal de libérer les fonds nécessaires afin de pouvoir verser à l'association une avance de trésorerie d'un montant de 7.000,00 € (sept mille euros).

Après avoir délibéré, le conseil municipal, avec 18 voix pour, décide d'accorder à l'association une subvention pour avance de trésorerie d'un montant de 7.000,00 € (sept mille euros), restituable lors de la signature de la prochaine convention avec cette association.

Levée de séance à 20h10.